

Doctorat en sciences de l'information et de la communication

À PROPOS DE CE PROGRAMME

Habilitation Nationale

Diplôme d'état de 3e cycle universitaire

Parcours : Formation initiale**Tarif**

380 €/an

Durée de la formation

3 ans

Information et contact

Liliane Joigny

liliane.joigny@sorbonne-universite.fr

PRÉSENTATION

Le doctorat est un diplôme de niveau Bac + 8 destiné à celles et ceux qui se destinent à des carrières intellectuelles de haut niveau, soit dans le monde professionnel de l'enseignement et de la recherche (universités, CNRS, instituts), soit dans le monde professionnel des entreprises, organisations internationales, collectivités territoriales. Son obtention exige l'écriture et la soutenance publique d'une thèse destinée à faire progresser les méthodes et la connaissance.

Le doctorat se prépare sous le contrôle et la responsabilité d'une enseignante-chercheuse habilitée à diriger des recherches ou d'un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches.

Son ouverture internationale est valorisée, grâce à des voyages d'études, des échanges, des stages à l'étranger, et à la possibilité de faire une thèse en cotutelle (convention entre établissements permettant une double diplomation).

Les candidates et candidats au doctorat sont inscrits au sein de l'École doctorale « Concepts et langages » (ED n° 433) de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Elles et ils sont membres de droit du laboratoire de recherche en communication de Sorbonne Université, le GRIPIC (Groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d'information et de communication, UR n° 1498, <https://www.gripic.fr>).

Ils et elles participent activement à son activité (contribution aux événements scientifiques, organisation ponctuelle d'événements, publication ou co-publication, etc.).

ORGANISATION DES ÉTUDES

La durée du doctorat est de 3 ans, ou davantage sur dérogation (en particulier s'il est réalisé sans financement). La formation doctorale est ponctuée par plusieurs jalons :

Visite annuelle d'un Comité de suivi individuel (CSI), qui veille au bon déroulement de la formation et évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche.

Mini-soutenance, dès la 2^e année : les doctorantes et doctorants présentent en public un état de leur recherche dans le cadre du séminaire doctoral organisé par le GRIPIC.

Suivi de séminaires de recherche (validés dans le cadre d'un portfolio) : Grand séminaire du GRIPIC ; Séminaires thématiques du GRIPIC ; Journées d'études ; Cours doctoraux, dispensés par les professeurs et professeures des différentes disciplines de l'école doctorale (philosophie, linguistique, sociologie, communication, musique et musicologie)

Dépôt du manuscrit : le manuscrit doit être soumis à la directrice ou au directeur de recherche qui juge de l'opportunité de soutenir devant jury.

Constitution d'un jury : la directrice ou le directeur de recherche siège dans le jury et le constitue. Ce dernier comprend entre trois et six membres.

Soutenance : la soutenance est organisée dans les locaux du CELSA ou de l'école doctorale et donne lieu à la rédaction d'un rapport de soutenance.

FINANCEMENT

Le financement n'est pas une condition d'accès à la formation doctorale.

Il existe toutefois des financements :

- **Contrat doctoral** : avant d'entrer en formation doctorale, ou si moins de six mois ont passé avant la première inscription, les candidates et candidats au doctorat peuvent concourir (dossier et audition) pour obtenir un contrat doctoral assurant une rémunération mensuelle pendant 3 ans.

Les contrats doctoraux sont mis au concours par l'école doctorale, par les Instituts et les initiatives de Sorbonne Université, ou par des programmes de recherche financée (ANR, programmes européens, etc.).

- **Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)** qui permettent une formation doctorale en alternance (mi-temps en entreprise, mi-temps au laboratoire)
- **Contrats de recherche**

SANCTION DES ÉTUDES

L'autorisation de présenter une thèse en soutenance est accordée par le chef d'établissement, après avis du directeur de l'École doctorale, sur proposition du directeur de la thèse.

Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement après avis du directeur de recherche et du directeur de l'École doctorale. Il comprend entre trois et six membres parmi lesquels le directeur de recherche. Il est composé d'au moins un tiers de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'École doctorale et à l'établissement et choisies en raison de leur compétence scientifique. Les travaux sont préalablement examinés par deux rapporteurs. Les rapports écrits sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

ADMISSION

Pour s'inscrire en doctorat, il faut être titulaire d'un diplôme de 300 ECTS (master, DEA, ou équivalent) obtenu avec mention "Bien". Il faut également obtenir le soutien d'une directrice ou un directeur de recherche habilité à diriger les recherches (soit une professeure ou un professeur des universités, soit une maitresse ou un maître de conférences HDR, soit des personnels assimilés). En effet, l'autorisation de s'inscrire en doctorat est prononcée par la Présidence de Sorbonne Université sur proposition de l'École doctorale et après avis de la directrice ou du directeur de recherche.

Deux sessions d'admission sont organisées, l'une au printemps (mars), l'autre à l'automne (septembre).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les modalités d'inscription sont décrites sur le site de l'École doctorale

: <https://lettres.sorbonne-universite.fr/recherche/doctorat/candidater-au-doctorat>.

Une Charte du doctorat de Sorbonne Université régit les relations entre les doctorantes et les doctorants et leur encadrement.

Le candidat ou la candidate doit constituer un dossier de candidature, qui comprend entre autres un projet de recherche (10 pages).

Celui-ci contient les points suivants : le thème de la recherche envisagée, son intérêt pour les sciences de l'information et de la communication, un premier questionnement ou un axe problématique, le terrain d'investigation et les méthodes envisagées, une évaluation de la faisabilité, et des références bibliographiques.

Les inscriptions en doctorat passent par l'administration de Sorbonne Université, et pas sur notre plateforme d'inscription.